



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question écrite n° 122427

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'anonymat des parcelles « OGM » demandé par certains agriculteurs. Le principe de responsabilité des exploitants par rapport à leur choix et à l'information des élus comme des consommateurs va à l'encontre de l'anonymat de ces parcelles. Même si, bien sûr, les destructions volontaires sont toutes aussi condamnables. Il le prie donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122427

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3889